

Savez-vous..

A propos de Chatillon, à Meyrié

Le site archéologique de Chatillon, sur le territoire de Meyrié, actuellement objet de fouilles méthodiques, de la part du Groupe "Evocations" de Bourgoin, était vraisemblablement « encore occupé » au XII^e siècle.

Deux indices tirés des documents d'archives plaident en faveur de cette hypothèse : la présence en 1172 d'une « église de Chatillon », placée sous le patronage de l'Abbaye de Saint-Chef et l'existence à la même époque d'une famille féodale du nom de Chatillon gravitant dans l'orbite des seigneurs de la Tour.

Dans une transaction faite entre le chapitre de Vienne et l'abbé et le couvent de Saint-Theudère (Saint-Chef) par l'entremise de Guillaume de la Tour, archevêque de Vienne, l'an 1172, les chanoines de Saint-Maurice cèdent et confirment à l'abbé et aux religieux du dit Saint-Theudère de nombreuses églises situées dans le diocèse de Vienne, entr'autres : l'église de Ruy et de Ruffieu, l'église de Bourgoin, l'église de Jallieu, l'église de Chèzeneuve... l'église de Chasfillion...

G. Vellein, qui a publié en 1929 ce document, n'a pas situé « sur le terrain » cette église de Chastillon (1).

Au point de vue militaire, il existait au douzième siècle une « forteresse » féodale » dénommée Chatillon ; un chevalier, cadet de la maison de la Tour, le « miles » Guillaume de Chatillon en avait pris le nom.

En 1162, Guillaume de la Tour, doyen de l'église de Vienne (il sera archevêque de cette cité en 1164) céda aux moines de Bonnevaux une partie de la terre de (Sainte-Anne) d'Estrablin qui lui était échue de son père : ses neveux, Guillaume de Chatillon et Olivier, son frère, approuvent cette donation à La Tour-du-Pin (apud Turre) (2).

Quand Guillaume de Chatillon part pour la croisade, il donne à son tour à la maison de Bonnevaux un bois et une terre ; mais lorsque les moines voulurent prendre possession du bois, Guillaume, mère d'Olivier de la Tour, réclama les droits de ce frère sur cette propriété (3).

C'était d'ailleurs un puissant féodal, ce chevalier Guillaume de Chatillon : si l'on en croit une charte de Bonnevaux, où il alloue tout le bois nécessaire à la construction de l'église de ce

(1) Bul. Acad. delphinale : V, 20, 1929, p. 74.

(2) (3) (4) Ul. Chevalier : Cartul. II de Bonnevaux, Ch. 92, 38 et 143.

monastère : il déclare, en effet, faire approuver cette libéralité dans une assemblée de ses barons (in audientia baronum meorum (4).

Ulysse Chevalier qui a publié le cartulaire II de Bonnevaux, d'où sont extraites des chartes, place à Royat le fief de Chatillon, qui est à l'origine du nom de cette famille chevaleresque du XIII^e siècle. Le site de Chatillon de Royat n'a peut-être pas l'importance de celui de Meyrié, de plus il était situé dans la juridiction des seigneurs de Beauvoir et non pas dans la terre des sires de la Tour-du-Pin. Cependant, un doute persiste : le « territoire de Chatillon », qui se trouve sur les limites des communes de Royas et de Saint-Jean-de-Bournay, a pour lui, la proximité du monastère de Bonnevaux...

Docteur Joseph SAUNIER